Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20230710-2023_23-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-23

L'an 2023, le 10 juillet à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY

ABSENTS EXCUSES : DOMINIQUE BLOT (PROCURATION A ALAIN BOEUF)
FRANCK COUPECHOUX (PROCURATION A PASCAL BORTOT)
SANDRA TERRIER (PROCUARTION A NATHALIE PEDRON)
PIERRE LUCOT

SECRETAIRE DE SEANCE : CHLOE SORBIER

Date de convocation : 04/07/2023

Conseillers en exercice : 12 Présents : 8 Votants : 11

Objet : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il a été saisi de deux demandes de subventions de la part d'associations ayant le siège social sur la commune.

Vu les résultats des championnats du monde de boxe qui se sont déroulés en Slovénie et qui ont vu un jeune licencié de l'association Savate Boxe Française Saulon gagner ces championnats du monde dans la catégorie cadets.

Vu la qualification aux championnats du monde qui se déroule en Ecosse de 3 jeunes de l'association du BMX.

M. le Maire propose que la commune attribue une subvention exceptionnelle de 150 € par jeune pour les encourager et les féliciter.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide l'attribution de subventions exceptionnelles pour les associations suivantes :

- 150 € à la Savate Boxe Française de Saulon
- 450 € à l'association du BMX

Le Maire, Pascal BORTOT